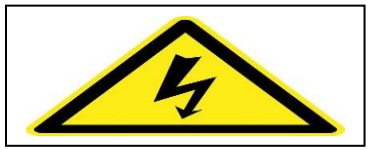
ORGANISME DE FORMATION : TAHMIZIAN EDDY
FORMATEUR : TAHMIZIAN EDDY
Adr : 50 rue de BREST 69002 LYON
Tel: 0679865596
Mail: eddy.tahmizian@free.fr
SIRET: 52181958100021
DA : 84691497869
Site internet : eddytahmizian.wixsite.com/website



Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce
et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION PREALABLE A L'HABILITATION ÉLECTRIQUE H0V$_{\text{éxecutant}}$ B2V BR BC en INITIALE

NOM : BOSLAND **PRENOM : Stéphane**

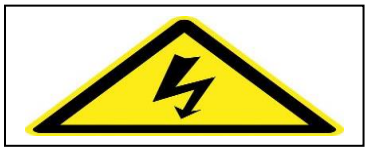
Dates de la formation : Les 15 et 16/10/2026 Durée : 2 jours soit 18H00 Lieu : COFIEM, 221 All. de Fétan, 01600 Trévoux

Résultats de l'évaluation et avis du formateur :

FORMATEUR	SALARIE FORME	EVALUATION THEORIQUE	HABILITATION CONSEILLEE	RESTRICTIONS	OBSERVATIONS
TAHMIZIAN EDDY	BOSLAND Stéphane	18 / 20	H0V$_{\text{éxecutant}}$ B2V BR BC		Dans le cadre des activités liées au métier de technicien pour la société LIP INTERIM
Respect des procédures et des consignes de sécurité, bonne compréhension de l'analyse des risques liés aux activités correspondantes au titre d'habilitation H0V$_{\text{éxecutant}}$ B2V BR BC. Ceci sur des installations électriques du domaine de la basse tension.					
Date de l'avis : 16/10/2026			**Signature du formateur :** TAHMIZIAN EDDY		

La formation à la prévention des risques électriques a pour objet de permettre aux stagiaires de faire valider une habilitation électrique par leur employeur en référence au décret du 14 novembre 1988, conformément à la norme UTE C18-510 et C18-530.
L'avis d'habilitation délivré par le formateur ne vaut pas ni certification, ni habilitation. Il constitue un élément sur lequel l'employeur pourra fonder sa décision d'habiliter le salarié. Ceci en complément de la connaissance par l'employeur des compétences du salarié, de son environnement de travail, de ses activités et de son aptitude médicale. L'habilitation est uniquement accordée par l'employeur.

ORGANISME DE FORMATION : TAHMIZIAN EDDY
FORMATEUR : TAHMIZIAN EDDY
Adr : 50 rue de BREST 69002 LYON
Tel: 0679865596
Mail: eddy.tahmizian@free.fr
SIRET: 52181958100021
DA : 84691497869
Site internet : eddytahmizian.wixsite.com/website



Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce
et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION PREALABLE A L'HABILITATION ÉLECTRIQUE
$H0V_{exécutant}$ B2V BR BC en INITIALE

NOM : LEVENEUR **PRENOM : Anthony**

Dates de la formation : Les 15 et 16/10/2026 Durée : 2 jours soit 18H00 Lieu : COFIEM, 221 All. de Fétan, 01600 Trévoux

Résultats de l'évaluation et avis du formateur :

FORMATEUR	SALARIE FORME	EVALUATION THEORIQUE	HABILITATION CONSEILLEE	RESTRICTIONS	OBSERVATIONS
TAHMIZIAN EDDY	LEVENEUR Anthony	17 / 20	$H0V_{exécutant}$ B2V BR BC		Dans le cadre des activités liées au métier de technicien pour la société LIP INTERIM
Respect des procédures et des consignes de sécurité, bonne compréhension de l'analyse des risques liés aux activités correspondantes au titre d'habilitation $H0V_{exécutant}$ B2V BR BC. Ceci sur des installations électriques du domaine de la basse tension.					
Date de l'avis : 16/10/2026			**Signature du formateur :** TAHMIZIAN EDDY		

La formation à la prévention des risques électriques a pour objet de permettre aux stagiaires de faire valider une habilitation électrique par leur employeur en référence au décret du 14 novembre 1988, conformément à la norme UTE C18-510 et C18-530.
L'avis d'habilitation délivré par le formateur ne vaut pas ni certification, ni habilitation. Il constitue un élément sur lequel l'employeur pourra fonder sa décision d'habiliter le salarié. Ceci en complément de la connaissance par l'employeur des compétences du salarié, de son environnement de travail, de ses activités et de son aptitude médicale. L'habilitation est uniquement accordée par l'employeur.